



SELECTION D'UN EDITEUR CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE D'API DU GIM-UEMOA

TERMES DE REFERENCE



SELECTION D'UN CABINET DE CONSULTANTS POUR LE
DEVELOPPEMENT D'UN PORTEFEUILLE D'API DANS LE
CADRE DU RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DU
GIM-UEMOA



SELECTION D'UN EDITEUR CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE D'API DU GIM-UEMOA

Tale des matières

1.	PRESENTATION DU GIM-UEMOA.....	3
2.	CONTEXTE DE LA MISSION	4
3.	OBJECTIFS DE LA MISSION :.....	5
4.	PRESTATIONS A DELIVRER.....	5
a.	La participation à l'identification des types d'API à développer :	5
b.	Le développement du portefeuille d'API :	5
c.	La réalisation de l'ensemble des tests de développement des API :	6
d.	La mise en place d'une bonne sémantique au niveau de l'interface :	6
e.	La documentation du code de l'API :	6
5.	ETENDUE DE LA MISSION	6
6.	LIVRABLES ATTENDUS	6
7.	PROFIL DU PRESTATAIRE	7
8.	PREPARATION DE LA PRESENTATION	8
a.	Préparation de la soumission	8
b.	Présentation de la soumission	8
d.	Conditions financières	9
e.	Délai et lieu de dépôt.....	9
9.	CRITERES DE SELECTION	10
10.	RECOURS.....	11
11.	CONFIDENTIALITE	11
12.	DISPOSITIONS FINALES.....	11



SELECTION D'UN EDITEUR CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE D'API DU GIM-UEMOA

I. PRESENTATION DU GIM-UEMOA

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est une zone intégrée regroupant les États membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Elle présente les caractéristiques essentielles ci-après :

- Environ 123 millions d'habitants ;
- Environ 156 banques, établissements financiers et postaux ; Un Institut d'Emission commun aux huit États, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Une monnaie unique, une même langue et une politique commune monétaire et de crédit.

Ces spécificités constituent un atout considérable pour le développement de la monétique ainsi que des services financiers digitaux dans la région.

La BCEAO a ainsi initié un important projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement dont l'un des volets principaux est la mise en place d'un système interbancaire de paiement et de retrait par carte au sein des huit États membres. La mise en place dudit système a été assurée par le GIM-UEMOA pour le compte de ses membres.

En initiant le projet monétique interbancaire, les parties prenantes au système interbancaire, se sont fixés les objectifs ci-après :

- Développer de manière efficace des moyens modernes de paiement, afin d'augmenter leur productivité interne, d'apporter de nouveaux services à la clientèle, et de promouvoir l'utilisation des moyens de paiement modernes ;
- Mettre en commun les moyens nécessaires pour le traitement des opérations monétiques, et ainsi éviter la multiplication des investissements, aussi bien humains que matériels ;
- Réaliser en commun ou partager la charge des investissements, particulièrement coûteux en monétique.

Le GIM-UEMOA a été constitué en février 2003, sous forme de Groupement d'Intérêt Économique. Toutefois, afin de faire face aux changements importants intervenus dans l'écosystème de la monétique, aux innovations technologiques et à l'évolution du contexte économique, social et sociétal de la zone UEMOA, les instances du GIM-UEMOA ont décidé de le doter d'une forme juridique plus appropriée, pour lui permettre de poursuivre sa mission. Ainsi, depuis le 23 décembre 2016, le GIM-UEMOA est devenu une Société Anonyme. À ce jour, le GIM-UEMOA regroupe 107 actionnaires et assure les missions ci-après :

- Promouvoir les systèmes et moyens de paiement électroniques auprès des secteurs bancaire et financier, des administrations et des populations de l'UEMOA ;
- Assurer de manière efficiente la gestion du système monétique interbancaire ;
- Assurer l'interopérabilité, la compensation et la sécurité des transactions électroniques entre les acteurs ;
- Garantir l'application des règles opérationnelles conformes aux principes de gouvernance et de régulation de la monétique régionale, édictés par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Assurer une veille technologique et réglementaire efficace, ainsi qu'une conformité aux normes régionales et internationales.

Suite de la définition du plan stratégique décennal du chantier monétique interbancaire régional (2016-2025), les

3

25/08/2023	TDR : Sélection d'un éditeur chargé du développement du portefeuille d'API du GIM-UEMOA	Page 3 sur 11
© Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite préalable		



SELECTION D'UN EDITEUR CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE D'API DU GIM-UEMOA

Instances de gouvernance positionnent le GIM-UEMOA en tant qu'Opérateur Global Régional couvrant trois activités principales et complémentaires :

- **Le schéma de paiement** à travers la mise à disposition d'une application de paiement et des spécifications pour l'émission de cartes bancaires régionales et autres instruments de paiement ainsi que la gestion du cadre de gouvernance opérationnelle y relatif. Le GIM-UEMOA entreprend ainsi d'accroître le rayonnement de la carte de paiement régionale au-delà de la zone UEMOA, à travers des partenariats d'acceptation réciproque avec d'autres schémas de paiement nationaux ou régionaux. Il s'agit aussi de développer un écosystème ouvert en établissant des ponts avec l'ensemble des instruments de paiement alternatifs à la carte.
- **Le Switching** qui assure l'interopérabilité des transactions électroniques de tous les acteurs du marché. Le GIM-UEMOA ouvre son activité d'interopérabilité à tout type d'acteurs susceptibles de remettre des transactions électroniques à la compensation (routage, compensation des transactions cartes, mobile, e-commerce, transfert d'argent, etc.).
- **Le Processing** à travers l'infogérance et le traitement technique par délégation des produits et services électroniques, offre des solutions à forte valeur ajoutée et porteuses d'innovation.

En effet le GIM –UEMOA a été créé en partie pour servir de co-entreprise dans le processing monétique afin de permettre aux banques locales privées, publiques et régionales de mutualiser les investissements dans la technologie notamment la monétique. Cela s'est traduit par l'investissement dans :

- Un Card Management System en vue de fournir les services délégataires monétiques :
 - Emission cartes de débits régionales GIM, GIM-Visa, GIM- MCI ;
 - Emission cartes prépayées (Offre Baraka) ;
 - Acquisition GAB ;
 - Acquisition TPE (ACD).
- La mise en place de Gateway Visa et Mastercard en vue de les mutualiser entre toutes les banques ;
- La contractualisation avec Visa et MCI en tant que membre principale (Offre sponsoring Visa et MCI des banques ne pouvant pas remplir les conditions directes avec ces réseaux Internationaux).

2. CONTEXTE DE LA MISSION

La mise en œuvre d'une interbancaire régionale a été une étape décisive dans la promotion et le développement des transactions monétiques en zone UEMOA. Mais malgré une croissance significative des flux transactionnels d'année en année, les usages de paiement par cartes restent relativement limités tout autant que leur impact sur la réduction de la circulation fiduciaire et l'inclusion des couches de la population traditionnellement exclues du système financier.

La forte pénétration de la téléphonie mobile en a fait un excellent vecteur de déploiement à moindre coût, de services financiers numériques notamment auprès des populations défavorisées. En effet, ces dernières années, l'écosystème du mobile money a porté le développement des flux transactionnels en développant des offres d'argent mobile et en multipliant les partenariats bilatéraux entre Etablissements de monnaie électronique d'une part, et entre Banques et Etablissements de monnaie électronique de l'autre. En dépit de l'évolution fulgurante des transactions électroniques, ces accords ont montré des limites dans le développement de l'inclusion financière.

Ainsi, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a entrepris de créer un écosystème des paiements électroniques élargi aux acteurs non-bancaires, à travers la mise en œuvre d'un projet d'interopérabilité

4

25/08/2023	TDR : Sélection d'un éditeur chargé du développement du portefeuille d'API du GIM-UEMOA	Page 4 sur 11
© Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite préalable		



SELECTION D'UN EDITEUR CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE D'API DU GIM-UEMOA

globale des services financiers numériques. La vision de la Banque Centrale, à travers ce projet, est de « doter l'UEMOA d'une infrastructure facilitant les échanges de « compte à compte » quel que soit le type de compte (bancaire, non-bancaire) entre tous les prestataires de services financiers numériques (banques, systèmes financiers décentralisés, établissements de monnaie électronique), l'intégration de tous les instruments, services et canaux de paiement et la mutualisation des efforts autour de la plateforme technique du GIM-UEMOA ». Cette infrastructure viendrait compléter celle déjà existante pour l'interopérabilité des transactions par cartes bancaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des orientations de son plan stratégique, le GIM-UEMOA s'est doté d'une feuille de route technologique qui prévoit à l'horizon 2024, la mise en œuvre de nombreux projets structurants articulés autour des chantiers ci-après :

- La création des conditions de l'autonomisation technologique ;
- Le repositionnement technologique du GIM-UEMOA au sein de l'écosystème régional ;
- Le développement du portefeuille de services pour répondre aux défis de l'innovation.

3. OBJECTIFS DE LA MISSION

Dans ce contexte, le GIM-UEMOA, afin de jouer un rôle central dans un écosystème de plus en plus digitalisé, souhaite être accompagné pour développer un API Gateway doté d'un portefeuille d'API en vue de permettre aux différents contributeurs et producteurs de services-produits d'avoir la capacité d'utiliser et de développer des services à valeur ajoutée. Ces services pourront être déployés pour l'ensemble de l'écosystème avec pour résultats, l'approfondissement des relations entre les partenaires du GIM et la diversification des sources de revenus. En outre, à l'ère de l'économie de plateforme, le GIM UEMOA doit contribuer à l'évolution des usages en proposant un portefeuille d'API à tous les acteurs qui souhaitent participer à l'enrichissement de l'offre de produits et de services financiers innovants.

Conformément aux dispositions de la procédure achats du GIM-UEMOA, les présents termes de référence ont pour objet, la sélection d'un Cabinet de Consultants pour le développement et la maintenance d'un API Gateway et de son portefeuille d'API associés, ainsi que des interfaces de communication sécurisées dans le cadre du renforcement de l'offre de services du GIM-UEMOA.

4. PRESTATIONS A DELIVRER

Le soumissionnaire qui sera retenu pour cette mission devra mettre en œuvre de manière complète toutes les diligences nécessaires pour la réalisation des objectifs ci-dessus avec le plus grand soin, la plus grande diligence et le plus grand professionnalisme qui s'y attache, notamment :

- a. La participation à la stratégie de développement des API et l'identification des types d'API à développer :**
Comme dans toute étape de conception d'un programme, la première étape est l'analyse des besoins et surtout l'identification de solutions technologiques pour y répondre. Les critères de choix majeurs portent sur le type d'API à créer ainsi que sur le protocole à utiliser. Dans ces conditions, il est attendu du Cabinet de contribuer à renforcer l'analyse des besoins des utilisateurs pour mieux déterminer les types d'API ainsi que les protocoles qui serviront à leur développement.
- b. Le déploiement du moteur API – API Gateway en respectant les exigences techniques en Annexe technique I et 2.**
Le soumissionnaire doit proposer le développement d'un API Gateway basé sur les standards open source, doté de l'ensemble des modules et fonctionnalités permettant de développer un portefeuille d'API. Ces

5

25/08/2023	TDR : Sélection d'un éditeur chargé du développement du portefeuille d'API du GIM-UEMOA	Page 5 sur 11
© Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite préalable		



SELECTION D'UN EDITEUR CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE D'API DU GIM-UEMOA

exigences sont recensées dans les annexes techniques du présent dossier d'Appel d'Offres.

c. Le développement du portefeuille d'API :

Le prestataire choisi prendra en charge l'ensemble des travaux de développement du portefeuille d'API suivant les typologies et les protocoles validés par le GIM UEMOA en fonction des besoins des utilisateurs. Ces travaux seront itératifs et annualisés.

d. La réalisation de l'ensemble des tests de développement des API :

Ces phases de tests qui interviennent généralement en fin de projet devront être déployées de manière itérative dès le début du processus de développement. Le prestataire proposera la méthodologie, les plans ainsi que les outils de tests.

Cependant, pour gagner du temps et accélérer le développement du portefeuille d'API, il est fortement recommandé, dans le cadre de ce mandat, d'utiliser des outils de tests automatisés.

e. La mise en place d'une bonne sémantique au niveau de l'interface :

Le prestataire devra proposer les principes de base qui seront observés pour le nommage des endpoints, des paramètres et des structures de données pour en faciliter la compréhension et l'adoption.

f. La documentation du code de l'API :

Le prestataire aura la charge de fournir une documentation complète accompagnée d'un guide des fonctions et de moyens d'exploration des endpoints.

Cette documentation doit également prendre en compte les ressources qui sont gérées par les API ainsi que toute limite applicable. Des extraits de code et des exemples de requêtes et réponses devront aussi être pris en compte.

g. Transfert de connaissance :

Le soumissionnaire doit proposer un processus de transfert de connaissance permettant aux équipes opérationnelles du GIM-UEMOA de gérer l'API Gateway ainsi que le portefeuille associé de façon autonome dans les 3 ans suivant la mise en service de la première release.

h. Hosting et managed services :

L'API Gateway sera hébergé en Cloud (public), probablement sur Microsoft Azure. Il est attendu de la part du soumissionnaire de proposer une offre de hosting incluant les managed services, maintenance applicative et pilotage de l'exploitation de l'infrastructure en Cloud pour une durée de 3 ans après la mise en service de la première release.

5. LIVRABLES ATTENDUS

Le soumissionnaire qui sera retenu pour la présente mission devra préparer et livrer au GIM-UEMOA, aussi bien sous format électronique que sous support papier, les documents ci-dessous, suivant une chronologie à convenir entre les parties lors de la réunion de cadrage de la mission :

a. Livrables documentaires et itératifs :

- Spécifications fonctionnelles et techniques détaillées
- Document de schéma d'architecture global interne

6

25/08/2023	TDR : Sélection d'un éditeur chargé du développement du portefeuille d'API du GIM-UEMOA	Page 6 sur 11
© Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite préalable		



SELECTION D'UN EDITEUR CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE D'API DU GIM-UEMOA

- Documents de schémas d'architecture d'interactions avec l'ensemble des tiers qui seront connectés à l'API Gateway ;
- Répertoire des types d'API à intégrer dans le portefeuille ainsi que des protocoles de développement à utiliser ;
- Le rapport méthodologique de développement des API ;
- Les plans et méthodologies de tests
- Les rapports de tests ;
- Les conventions de nommages ;
- La documentation complète du code des API ;
- Procédures de gestion et d'exploitation de l'API Gateway.

b. Livrables logiciel

- API Gateway
- Portefeuille d'API dans leurs différentes versions (évolutions)

6. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les soumissionnaires remplir les critères suivants :

- Etablissement domicilié en Afrique ;
- Soumissionnaire utilisant la langue française comme langue de travail (nativement francophone) ;
- Pas de groupement autorisé, la sous-traitance pourra être admise si elle n'excède pas 20% des ressources engagées).

7. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le Prestataire retenu doit s'engager par une obligation de moyens à apporter aux prestations décrites au paragraphe 4 ci-dessus toute son expérience et sa compétence professionnelle, le soin, la diligence et la qualité requise pour l'exécution de la mission.

Dans le cadre de ce mandat, il est recherché principalement un soumissionnaire présentant de manière cumulative les qualités, aptitudes, expériences et qualifications suivantes :

- Avoir une grande expérience dans le développement de portefeuilles d'API dans les services financiers digitaux avec les références vérifiables ;
- Disposer d'une équipe d'experts affectée à cette mission, justifiant individuellement et collectivement d'expérience de haut niveau, de capacités et de qualifications solides et adéquates dans les domaines du développement de portefeuille d'API dans les services financiers digitaux ;
- Prendre un engagement ferme et écrit sur la réalisation complète et satisfaisante des objectifs de cette mission et suivant les délais convenus avec le GIM-UEMOA.
- Être une entreprise régulièrement constituée.



SELECTION D'UN EDITEUR CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE D'API DU GIM-UEMOA

8. PREPARATION DE LA PRESENTATION

a. Préparation de la soumission

Pour la préparation de sa soumission et pour toutes informations complémentaires, le Cabinet peut s'adresser au GIM-UEMOA joignable aux contacts ci-après :

Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA)

Almadies, Immeuble Hermès non loin de Fana Hôtel, Zone 9 Lot G B.P. : 8853 Dakar Boîte Postale : 8853
Dakar Yoff (Sénégal)

Tél. : +221 33 869 95 95 – Fax : +221 33 820 54 65

E-mail : offres@gim-uemoa.org ; Site internet : www.gim-uemoa.org

b. Présentation de la soumission

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être transmis par voie électronique à l'adresse ci-dessous mentionnée :

E-mail : offres@gim-uemoa.org

Le mail ayant pour objet de soumission - Offre pour « **le développement du portefeuille d'API ainsi que de son interface de communication** », devra contenir les documents en pièce jointe au format PDF :

- **Une offre technique** qui comprendra :
 - ✓ Une présentation de l'entreprise
 - ✓ Une note de compréhension des termes de référence,
 - ✓ La méthodologie et le planning proposé,
 - ✓ Une présentation des ressources nominatives et la qualification du personnel chargé de la mission et les références du soumissionnaire (joindre CV correspondants ainsi que diplômes et qualifications/certifications pertinentes en rapport avec l'objet des présents Termes de Référence)
 - ✓ Le fichier excel Annexe I rempli (un document au format excel et un exemplaire au format PDF)
 - ✓ Le fichier word au format PDF Annexe 2 rempli.
 - ✓ Un document de présentation des références accompagnées des attestations de référence (ou coordonnées des contacts)

- **Une offre financière** donnera le coût total de la prestation libellé en FCFA en HT et TTC. Les variations maximales de prix en cas d'augmentation ou de réduction du volume des travaux ne peuvent dépasser 30% du montant du marché initial.

L'offre financière devra être estimée par palier pour le développement d'un portefeuille comme ci-après :

Fichier excel Annexe 3 financière à remplir

- ✓ **Livraison de l'API Gateway**

Coût unitaire de développement des API inclus dans chaque release (50 à 100 API par release)

- ✓ Coûts de maintenance annuelle de l'API Gateway (releases)



SELECTION D'UN EDITEUR CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE D'API DU GIM-UEMOA

- Un avant-projet de contrat en format Word, le soumissionnaire proposera un avant-projet de contrat de prestation de service.

[Il est porté à la connaissance des soumissionnaires relativement au contrat, que les avant-projets de contrat sous forme de Conditions générales, habituellement considérées par les soumissionnaires comme non modifiables, feront l'objet de modification si les circonstances l'exigent afin d'une part, de prendre en compte l'expression des besoins du GIM-UEMOA telle que déclinée dans les présents termes de référence et d'autre part, de préserver les intérêts de l'Institution].

[Il est également porté à la connaissance des soumissionnaires que le GIM-UEMOA se réserve le droit de déterminer à sa seule discrétion, le mode de règlement des litiges (Voie judiciaire ou arbitrage).

En cas de choix de la voie judiciaire, le litige sera soumis aux juridictions compétentes du Sénégal.

Dans l'hypothèse où l'arbitrage est retenu, le litige est impérativement soumis à la chambre de conciliation et d'arbitrage de Dakar à défaut d'un accord amiable.

*L'arbitrage se fait à Dakar, et se déroule en langue française. Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie perdante. **Le contrat est régi par le droit communautaire de l'OHADA.**]*

- Un dossier administratif contenant Un justificatif de régularité fiscale et sociale.

✚ Justificatif de rattachement salarial des ressources proposées (avec dates d'entrée)

✚ La fourniture des 3 derniers bilans financiers (2020, 2021, 2023)

✚ Les attestations de référence dûment établies par les clients ayant bénéficié des mêmes produits durant les 5 dernières années

c. Validité des offres

Le soumissionnaire reste engagé sur son offre sur une durée de cent-vingt (120) jours.

d. Conditions financières

Le prix définitif ainsi que les conditions de paiement des prestations seront discutés d'accord parties. Toutefois, il est porté à la connaissance des soumissionnaires que les paiements seront fractionnés et ne seront effectués que suite à la validation de chaque livrable conformément au calendrier de réalisation de la mission.

Dans l'hypothèse où une avance de démarrage est sollicitée par le soumissionnaire retenu, celle-ci ne pourra excéder trente pour cent (30%) du montant total du marché.

L'avance de démarrage devra être couverte à cent pour cent (100%) par une lettre de garantie délivrée par un établissement de crédit accrédité par la BCEAO, si le titulaire est une personne morale, ou une caution, si le titulaire est une personne physique.

La durée de validité de cette garantie ou caution devra être systématiquement prorogée à son expiration, en cas de non-exécution du marché à hauteur du montant versé au titre de l'avance.

e. Délai et lieu de dépôt

La date limite de dépôt des offres est fixée au **Vendredi 08 décembre 2023 à 12 heures TU.**

Toute offre parvenue après la date limite indiquée sera considérée comme irrecevable.



SELECTION D'UN EDITEUR CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE D'API DU GIM-UEMOA

Tout soumissionnaire souhaitant obtenir des informations complémentaires sur les termes de référence peut en faire la demande par écrit à l'adresse indiquée à l'alinéa 1^{er} ci-dessus.

Une réponse écrite sera communiquée au soumissionnaire pour les demandes d'informations complémentaires jugées pertinentes par le GIM-UEMOA.

Le GIM-UEMOA se réserve le droit de modifier le dossier d'appel à concurrence par voie d'additifs, à son initiative ou en réponse à une demande d'information complémentaire formulée par un soumissionnaire.

Par conséquent, la modification du dossier d'appel à concurrence peut donner lieu à une prolongation de la date limite de dépôt des offres. Les obligations des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initialement arrêtée seront régies par la nouvelle date limite.

9. CRITERES DE SELECTION

Le GIM-UEMOA garantit l'égalité des chances à toutes les entreprises qui soumissionneront à cette offre en toute transparence, et ce, suivant nos procédures internes de consultations restreintes de prestataires. Les offres techniques des consultants seront évaluées suivant la grille ci-dessous :

Grille de notation des offres		
I. Offre technique		80
1	Qualité et adéquation de l'expérience générale du soumissionnaire et des intervenants dans le périmètre (*) de de la mission	25
2	Qualité et adéquation des qualifications et compétences de l'équipe projet	15
3	Références et renommée	10
4	Méthodologie	15
5	Compréhension de la mission	15
2. Offre financière		20
TOTAL		100

**Ne sont prises en compte que les expériences sur les missions similaires.*

L'examen des offres financières est conditionné par l'obtention d'une note minimale de l'offre technique de 60/80.

Le GIM-UEMOA se réserve l'entière liberté dans le choix du ou des consultants et pourra ne donner suite à aucune des propositions présentées, sans être tenue de faire connaître les motifs de sa décision.

Pour l'évaluation financière, l'offre financière qualifiée ayant le coût forfaitaire le moins élevé aura la note de vingt (20) points.

Les autres offres ne recevront « Ni points », calculés suivant la formule ci-après :

$Ni = 20 \times So/Si$ dans laquelle :

- Ni = le nombre de points à attribuer à l'offre évaluée ;
- So = le montant de l'offre financière la plus basse ;
- Si = le montant de l'offre financière évaluée.

Le choix du soumissionnaire reste à la seule discrétion de la commission.

Le GIM-UEMOA se réserve le droit d'ajourner la présente mission si les circonstances l'exigent, sans être tenu de faire connaître les motifs de sa décision.

10

25/08/2023	TDR : Sélection d'un éditeur chargé du développement du portefeuille d'API du GIM-UEMOA	Page 10 sur 11
© Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite préalable		



SELECTION D'UN EDITEUR CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE D'API DU GIM-UEMOA

Il est à noter que seules les attestations de bonne exécution produites seront prises en compte lors de l'évaluation des offres.

Il est également porté à la connaissance des soumissionnaires qu'en cas d'attribution du marché, le soumissionnaire retenu devra maintenir l'équipe des intervenants proposée lors de l'appel d'offres ou à défaut une équipe équivalente si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, toute modification devra être acceptée par le GIM-UEMOA.

En cas de non sélection d'un soumissionnaire, les offres techniques et financières ne sont pas renvoyées.

I0. RECOURS

Tout candidat à une procédure d'attribution de marché peut former un recours gracieux par écrit, adressé au GIMUEMOA.

Le recours doit être exercé dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrés à compter de la réception du courrier de notification de l'appel à concurrence. Lorsque le recours est fondé, le GIM-UEMOA doit procéder à la réparation éventuelle des dommages causés en révisant les décisions inéquitables prises ou en reprenant toute la procédure suivant les règles en vigueur.

Le délai de réponse du GIM-UEMOA est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai, et sans une réponse du GIM-UEMOA, le recours est considéré comme rejeté.

II. CONFIDENTIALITE

Les soumissionnaires sont tenus de respecter la confidentialité de l'ensemble des informations communiquées.

A ce titre, ils s'engagent à :

- Garder confidentiel tous documents ou informations, de quelque nature qu'ils soient, qui leur ont été communiqués par le GIM-UEMOA ou dont ils ont eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de la réalisation des prestations ;
- Utiliser ces documents et informations aux seules fins d'exécution des prestations, à l'exclusion de toute autre utilisation, même partielle. En conséquence, même après la fin de la prestation, ils ne peuvent les communiquer à des tiers ou les exploiter dans leurs relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du GIM-UEMOA ;
- Restituer sans délai ou sur simple demande du GIM-UEMOA, tout document jugé confidentiel.

12. DISPOSITIONS FINALES

Une notification de sélection ou de non sélection est envoyée à chaque soumissionnaire à l'issue de l'évaluation des offres. Le GIM-UEMOA n'est pas tenu de se justifier sur les raisons de la non-sélection d'un candidat.

Le GIM-UEMOA se réserve le droit d'ajourner la présente mission si les circonstances l'exigent, sans être tenu de faire connaître les motifs de sa décision.

Il est également porté à la connaissance des soumissionnaires qu'en cas d'attribution du marché, le soumissionnaire retenu devra maintenir l'équipe des intervenants proposée lors de l'appel d'offres ou à défaut une équipe équivalente si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, toute modification devra être acceptée par le GIM-UEMOA.

FIN DU DOCUMENT

11

25/08/2023	TDR : Sélection d'un éditeur chargé du développement du portefeuille d'API du GIM-UEMOA	Page 11 sur 11
© Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite préalable		